

Message du Maire concernant la COP 21

Chère Bourgetine, Cher Bourgetin,

Je prends l'initiative de vous écrire en l'absence pour l'heure de communication des services de l'Etat, organisateurs de la COP 21 pour le compte de l'ONU.

Le Bourget accueillera du 30 novembre au 13 décembre 2015 la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (dite COP 21), au Parc des Expositions.

Près de 40.000 personnes sont attendues et le site de la conférence doit accueillir un très grand nombre de hautes personnalités (chefs d'Etat et de Gouvernement), mais aussi des observateurs des organismes intergouvernementaux, des représentants de la société civile et des journalistes.

Si l'accueil d'un tel évènement peut être une chance pour notre territoire et son image, je sais aussi que cela ne va pas sans créer, parmi la population, un certain nombre d'inquiétudes quant aux désagréments que cela peut engendrer.

Je tenais à vous assurer que je me suis battu, avec mes équipes, auprès de l'Etat pour que l'organisation de cet évènement puisse se faire dans les meilleures conditions de sécurité, tout en limitant au maximum les nuisances pour les riverains.

Pour comparaison avec l'organisation du Salon de l'Aéronautique ou la Fête de l'Humanité, la COP 21 accueillera moins de visiteurs, mais durera un peu plus longtemps. Les visiteurs de la COP 21 emprunteront majoritairement les transports en commun, qui seront pour l'occasion renforcés.

La Préfecture de Police m'assure mettre tous les moyens nécessaires, notamment humains, pour garantir la sécurité non seulement de la conférence, mais aussi et surtout celle des habitants du Bourget. Bien évidemment, les mesures de sécurité et de vigilance sont renforcées, suite aux attentats du 13 novembre. En parallèle, un dispositif a également été mis en œuvre pour préserver la fluidité du trafic routier.

A l'instar du Salon de l'Aéronautique, un évènement d'une telle ampleur ne peut voir le jour sans quelques restrictions en matière de circulation et de stationnement, afin de garantir la sécurité de tous. Aussi, vous trouverez au verso de ce document une liste de mesures qui ont été prises par la Préfecture et que je vous communique, afin de vous permettre de pouvoir adapter vos habitudes et subir le moins de nuisances possibles.

J'attire votre attention sur la journée du lundi 30 novembre, journée d'ouverture de la COP 21, où des mesures de sécurité et des mesures de restrictions plus importantes de circulation seront prises (notamment sur l'A1 à certaines heures).

Très cordialement,



Vincent CAPO-CANELLAS

Les points principaux à retenir pour la circulation et le stationnement

- Le trafic sera plus important aux heures de matinée (7h à 10h) et de soirée (16h à 19h) et il est conseillé aux usagers d'emprunter les transports en commun, de différer leurs déplacements ou d'éviter la route nationale 2 et l'avenue Kennedy durant cette période. De même, il sera déconseillé, voire interdit de circuler (sauf riverains) en voiture dans le quartier de la gare (rue Etienne Dolet, Francis de Pressensé, rue du Chevalier de la Barre). Cette dernière mesure n'est pas établie à l'heure où nous imprimons.
- Les sorties 5 de l'A1 sont susceptibles d'être fermées. Par l'A1, il est conseillé de prendre la sortie 4 à La Courneuve. Pour ceux qui désireraient se rendre vers l'aéroport, la bretelle d'entrée 5 sur l'autoroute A1 vers la Province sera toujours accessible. Pour ceux qui désireraient se rendre sur Paris, un accès est toujours possible à certaines heures de la journée via la bretelle d'entrée de service 5bis, ouverte pour l'occasion, ou l'entrée 4 au niveau de La Courneuve.
- La sortie provisoire 4bis (située derrière le cimetière, ouverte lors des salons de l'Aéronautique) ne sera pas ouverte, pour ne pas bloquer la circulation avenue Kennedy.
- Afin de diminuer les désagréments sur la route nationale 2, l'Etat prévoit de restreindre la circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes sur cette nationale dans la tranche horraire 7 heures à 10 heures et de 16 heures 30 à 19 heures 30. Il est conseillé aux commerces d'anticiper ou d'adapter les heures de livraisons. La police nationale veillera à sanctionner les stationnements en double-file.
- Certaines zones pourraient être interdites à la circulation générale pour des raisons de sécurité, notamment les ronds points et la voie Lindbergh longeant le parc des expositions. Les voies intérieures bordant la route nationale 2 (au sein de la plateforme aéroportuaire) drainant la zone aéroportuaire feront aussi l'objet d'un filtrage renforcé (dispositif identique au Salon de l'Aéronautique).
- **Attention : le lundi 30 novembre (1^{er} jour de la COP), la conférence recevra un nombre important de très hautes personnalités et de cortèges qui impliqueront des mesures de sécurité plus importantes. Dans l'intérêt des usagers, il sera recommandé de ne pas circuler aux abords du site, ni même d'emprunter l'autoroute A1 entre Paris et Roissy au cours de cette journée. C'est la journée qui s'annonce la plus compliquée pour la circulation : merci d'anticiper et de prendre vos dispositions.**
- La Mairie a demandé à son prestataire de collecte d'ordures ménagères de commencer son service plus tôt.
- Pour rappel : le parking de la gare est totalement fermé entre le 16 novembre et le 20 décembre, pour permettre la construction d'abris-voyageurs de navettes. De même, le stationnement est interdit rue Etienne Dolet sur la même période.
- Du 30 novembre au 11 décembre, le stationnement sur la RN 2 côté pair entre la rue du Chevalier de la Barre et le carrefour de la Poste sera interdit. Idem pour l'intégralité de la rue Francis de Pressensé et la rue du Chevalier de la Barre, sur les 2 côtés.